

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 V 256 Vœu relatif à l'application effective de l'opération "Paris Respire" dans le bois de Vincennes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes ;

Considérant la mise en place de l'opération "Paris Respire" les dimanches et jours fériés, qui permet aux utilisateurs de modes de déplacements "doux" de pouvoir bénéficier de la pleine jouissance des voies, fermées pour l'occasion à la circulation automobile ;

Considérant la mise en place de "Paris Respire" sur la partie nord-est de la route de Ceinture du Lac Daumesnil depuis juillet 2007 ;

Considérant que la partie nord-est de la route de Ceinture du Lac Daumesnil n'est pas fermée de manière étanche, ce qui amène à l'intrusion systématique de véhicules, et nuit à la sécurité des promeneurs ;

Considérant que la partie nord-est de la route de Ceinture du Lac Daumesnil pourrait être fermée de manière étanche le dimanche si un arrêté d'interdiction du stationnement était pris pour le dimanche de 0h à 24h sur cette portion de voie ;

Considérant l'adoption du vœu relatif à l'extension de l'opération "Paris Respire" à l'intégralité de la route de Ceinture du Lac Daumesnil, par le Conseil du 12^{ème} arrondissement du 18 mars 2013 et par le Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;

Considérant la non-application de ce vœu, comme constaté le dimanche 15 septembre 2013 sur la partie sud-ouest de la route de Ceinture du Lac Daumesnil ;

Considérant qu'une piétonisation de la partie sud-ouest de la route de Ceinture du Lac Daumesnil permettrait de réaliser un itinéraire piéton, cyclable et rollers tout autour du lac, tout en dégagant les berges de la circulation des cyclistes ;

Considérant la nécessité d'assurer la desserte de la concession du Châlet des Iles et des livraisons du temple bouddhique ;

Sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI et des élus du groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- la Mairie de Paris prenne, en lien avec la Préfecture de police, les mesures nécessaires (interdiction du stationnement le dimanche de 0h à 24h...) pour faire cesser les intrusions de véhicules sur la partie nord-est de la route de Ceinture du Lac Daumesnil ;

- la Mairie de Paris mette à l'étude la piétonisation de la partie sud-ouest de la route de Ceinture du Lac Daumesnil, jusqu'au carrefour de la Conservation, en laissant un accès au Châlet de Iles et aux livraisons du temple bouddhique.